



## Ramonage cheminée obligatoire lors d'une vente immobilière ?

Par **Orcqua**, le **08/05/2021** à **15:59**

Bonjour ,

je m'apprête à signer une promesse de vente pour ma maison et dans le projet je découvre que " le Promettant " ( moi même ) , s'engage à fournir une facture de ramonage pour la cheminée datant de moins d'un an .

Est-ce obligatoire lors d'une vente ?

C'est une cheminée dont j'ai dû me servir 3 fois en 15 ans . Je l'ai à chaque fois ramonée manuellement .

Le notaire peut-il exiger que je m'en charge avant la signature définitive en faisant appel à un professionnel ?

Je vous remercie d'avance .